



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 29/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 juin 2026 à 18 heures 00

Question n°8

Attribution de subventions à caractère social - 2^{ème} phase

Le Conseil d'Administration, convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Monsieur Clément DARQC, Vice-président du CCAS :

Etaient présents :

Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Jimmy BRESILLION / Monsieur Philippe CADROT / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Clément DARQC / Monsieur Bernard FALGA / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER, part à 19h40 et vote jusqu'à la question n°17 / Monsieur Gérard MARION / Monsieur Bertrand MÉNIER / Madame Laurence MULOT, arrive à 18h08 et vote à partir de la question n°2 / Madame Flora SIMONIN / Madame Séverine VÉZIÈS / Madame Sylvie WANLIN

Etaient absents :

Monsieur Jérôme CUPILLARD / Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Monsieur Clément DARQC** / Monsieur José GOMES

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 juin 2026

Date de dépôt en Préfecture :

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

025-262500564-20260624-D00202910-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2026 Nature 6574 « Subventions aux associations » Service 00100 « Secrétariat Général »	Montant prévu au BP 2026 : 500 000 € Montant disponible : 94 100 € Montant de l'opération : 42 250 €

Résumé : Le CCAS a choisi d'apporter un soutien financier aux associations dont les actions ou projets sont complémentaires des prestations rendues par ses différents services, afin de répondre aux besoins sociaux recensés au niveau de la ville, au regard notamment de l'Analyse des Besoins Sociaux et de son projet social 2022/2026.

Mi-décembre 2025, les associations ont été invitées à déposer leur demande sur la plateforme de dématérialisation dédiée. Cette démarche a pour objectif de rendre transparentes les procédures de financement du CCAS aux associations, mais aussi de susciter des initiatives permettant de répondre aux besoins des personnes les plus en difficulté.

A la suite de l'appel à projet lancé pour la campagne de subventions 2026, 30 demandes ont été déposées auprès du CCAS.

De façon habituelle, le Conseil d'Administration du CCAS statue annuellement sur les demandes de subvention dans le courant du mois d'avril. Pour 2026, compte-tenu des impératifs du calendrier électoral, il apparaissait nécessaire de garantir la continuité des distributions de denrées ou de repas, qui aurait pu être remise en cause par un versement plus tardif des financements. Ainsi, exceptionnellement, les 11 demandes relevant de la charte municipale de l'aide alimentaire, ou de la restauration sociale, ont été présentées dans le cadre d'une première phase d'attribution, lors des Conseil d'Administration des mois de février et de mars.

Dans le cadre de cette deuxième phase, les membres du Conseil d'Administration sont invités à se prononcer sur les demandes des associations, structures et organismes, ayant pour objet l'action sociale et le maintien du lien social sur le territoire de la Ville de Besançon pour un montant de 42 250 euros.

I – Bilan de l'appel à projet 2025

Dans le cadre de son budget 2025, le CCAS avait consacré une enveloppe de 450 000 euros pour les subventions dédiées aux associations.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration a pu apporter son soutien financier à 20 associations, pour un montant total de 425 800 euros, dont 250 000 euros en faveur de la Boutique Jeanne ANTIDE et 150 800 euros en faveur des associations d'aide alimentaire.

Par ailleurs, l'AUDAB a bénéficié d'une subvention de 25 000 euros dans le cadre d'un partenariat développé autour de l'observation sociale et sociétale des territoires.

II – Une campagne de subvention cadrée au niveau des actions financées

Pour être éligibles, les demandes présentées par les associations doivent satisfaire une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux.
- Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS, au sens de l'autonomie sociale et économique - « de l'urgence vers l'autonomie ».
- Faciliter l'accès aux droits et leur maintien.
- Faire du CCAS un interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge, en lien avec la dimension accessibilité, pour mieux vivre dans la ville.

La priorité est accordée aux demandes qui répondent aux critères suivants :

- Le fonctionnement de l'association permet d'assurer la pérennité de son action, au service de l'intérêt général, dans le champ d'action du CCAS.
- Les actions, ou le projet de l'association, répondent aux enjeux forts d'action sociale, tels que l'amélioration de l'accès aux droits et aux services, la prévention de la vulnérabilité et la perte du lien social, l'accompagnement des personnes fragilisées dans leur parcours de vie,

III – Une campagne 2026 dans la continuité de celle de 2025

En 2026, 30 associations (hors Boutique Jeanne ANTIDE) ont répondu à l'appel à projets lancé par le CCAS :

- 21 demandes relèvent du fonctionnement,
- 9 demandes concernent des projets.

Les demandes de subvention déposées dans le cadre de l'appel à projets représentent un montant total de 334 150 euros.

Pour 2026, le montant des crédits affectés aux subventions s'élève à 500 000 euros :

- 250 000 euros ont déjà été accordés à la Boutique Jeanne ANTIDE lors du Conseil d'Administration du 4 février 2026.
- 155 900 euros ont été attribués aux associations dont les demandes relevaient de la charte municipale de l'aide alimentaire lors de la première phase d'attribution le 4 mars 2026.

Il est proposé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'attribution de subventions au bénéfice de 14 associations pour un montant total de 42 250 euros.

Les demandes de subventions présentées par les associations, accompagnées de propositions d'attribution, sont présentées dans le tableau joint en annexe.

Les associations qui perçoivent une subvention dont le montant est égal ou supérieur à 5 000 euros feront l'objet d'un conventionnement avec le CCAS.

En application de l'article 15 du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS, il est procédé à un vote en plusieurs temps :

- Subvention à l'Office des Retraités et Personnes Âgées de Besançon

Monsieur Yves CHANSON, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1

- Subvention au Secours Catholique

Monsieur Bernard FALGA, administrateur intéressé, quitte la séance et ne prend part ni au débat ni au vote.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de la subvention à l'association telle que présentée dans le tableau annexé.

Pour : 14
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 1

- Subventions aux autres associations

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés votent favorablement l'attribution de subventions aux autres associations que celles citées ci-avant, telles que présentées dans le tableau en annexe.

Enfin, après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Vice-président du CCAS à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions nécessaires à la réalisation des demandes et en particulier, à signer les conventions à intervenir.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Vice-président du CCAS,

Clément DARCCQ



DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL 2026

ASSOCIATIONS	OBJET DE LA DEMANDE 2026		Subvention 2023	Subvention 2024	Subvention 2025	Subv 2026 demandée	Budget prévisionnel de la demande	Proposition CA du 24/06/2026	% de la subv attribuée / budget prévisionnel de la demande
ANPV Association Nationale des visiteurs de personnes sous main de justice	Renouvellement Fonctionnement	Aide au fonctionnement de l'association. Réalisation de colis de Noël pour les détenus. Financement de groupes de paroles avec l'accompagnement d'une psychologue pour les visiteurs/euses bénévoles.	750 €			750 €	960 €	750 €	78,13%
GARE BTT	1ère demande Projet	Accès à la culture des publics en situation de précarité, accompagnées par les travailleurs sociaux de la structure, comme levier d'inclusion sociale et de reconstruction personnelle.. Financement d'actions de médiation, de billets et d'accès aux équipements culturels et sportifs (spectacles, musées, ...).	4 000 €			3 000 €	478 097 €	2 000 €	0,42%
LA ROUE DE SECOURS	1ère demande Projet	Projet "Mobilité séniors"	2 000 €			6 500 €	20 414 €	2 000 €	9,80%
SOS AMITIE	Renouvellement Projet	Campagne de communication pour améliorer la notoriété de l'association sur Besançon et permettre le recrutement de nouveaux bénévoles afin de pouvoir assurer un temps d'écoute 24h/24.				1 000 €	23 220 €	500 €	2,15%
ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANCON (AAB)	Renouvellement Fonctionnement	Maintien du lien social . Soutien et accueil de personnes autistes et de leurs aidants. Activités à domicile et au relais loisirs. Développement de l'embauche de personnes autistes Asperger	1 500 €	1 500 €	1 000 €	2 000 €	14 190 €	1 500 €	10,57%
APEDA BFC	Renouvellement Fonctionnement	Fonctionnement du centre de ressources pour la perte d'audition et de surdité à tout âge de la vie : permanences accessibles, accompagnement administratif et social, actions de sensibilisation et d'inclusion sur le territoire.	1 000 €			1 500 €	50 922 €	1 500 €	2,95%
ASSOCIATION CREATRICE DE LIEN SOCIAL	1ère demande Fonctionnement	Prévention de l'isolement social des retraités bisontin. Proposition d'un panel d'activités variées dans une démarche d'éducation populaire.				3 000 €	65 785 €	1 500 €	2,28%
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET (COPC)	Renouvellement Projet	Organisation du Raid handiforts 2026	3 000 €		3 000 €	5 000 €	103 000 €	3 000 €	2,91%
ORPAB	Renouvellement Fonctionnement	Organisation d'activités pour les clubs du 3ème âge affiliés à l'association	10 000 €	15 000 €	10 000 €	20 000 €	70 200 €	18 000 €	25,64%
PETITS FRERES DES PAUVRES	Renouvellement Fonctionnement	Lutte contre l'isolement des personnes âgées de Besançon : organisation de visites à domicile, de rencontres, d'activités et de sorties	1 000 €	1 500 €	2 000 €	2 000 €	17 600 €	2 000 €	11,36%
PGI	Renouvellement Fonctionnement	Aide au fonctionnement Recherche et développement dans le domaine du Grand Age.	5 000 €	3 000 €	3 000 €	6 500 €	1 490 719 €	4 000 €	0,27%
SECOURS CATHOLIQUE	1ère demande Fonctionnement	Soutien au fonctionnement et à l'animation globale de la "Maison", qui accueille et accompagne les personnes en précarité.				5 000 €	150 296 €	2 500 €	1,66%
SORS LES MAINS DE TES POCHEs	1ère demande Projet	Organisation d'un village associatif pour la journée mondiale des sourds 2026	1 000 €		1 000 €	1 000 €	4 900 €	1 000 €	20,41%
UNAFAM 25	Renouvellement Fonctionnement	Assurer l'accueil, l'écoute et le soutien aux familles et proches de personnes malades psychiques.	2 500 €	2 000 €	2 000 €	3 000 €	13 500 €	2 000 €	14,81%
TOTAL						60 250 €		42 250 €	